

RENOVATION DES FAÇADES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CHAUFFE-EAU SOLAIRE...

des cantons de

Communauté de communes



Carignan
Mouzon
Raucourt



BENEFICIEZ DES SUBVENTIONS 2011 !

MAISON DES 3 CANTONS - 37 TER, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 08110 CARIIGNAN
TEL : 03 24 27 90 98 – FAX : 03 24 22 05 10 – E-MAIL : ACCUEIL@3CANTONS.COM

RENOVER LES FAÇADES ANCIENNES



Rénovation réalisée rue de l'Eglise aux Deux-Villes (habitation principale et résidence secondaire)

Quels bâtiments sont concernés ?

→ Toutes les façades anciennes :

- En pierres de taille, moellons ou briques,
- Les enduits en badigeons ou à neuf à la chaux sur la pierre de taille, les moellons ou la brique,
- Les façades des bâtiments datant de la reconstruction : nous consulter.

→ Tous les bâtiments :

- Les résidences principales ou secondaires,
- Les garages, les annexes, les bâtiments agricoles, les gîtes et chambres d'hôtes, les locaux commerciaux, artisanaux et industriels, les murs ou murets, ...



Rénovation réalisée Grande Rue à Autrecourt et Pourron (habitation principale)

Quelles conditions remplir ?

- Pas de condition de ressources pour le propriétaire.
- Demandez le passage de l'architecte-conseil qui définit, avec vous, la rénovation à effectuer. Cette démarche est gratuite.

“

C'est la condition pour embellir nos communes.
Déjà avec les premières rénovations, certaines rues, certains villages changent !
Accélérez le changement en participant à cette opération !

”

Quelle subvention obtiendrez-vous ?

25% de subvention sur les travaux (plafonnés à 8 000 € par façade).

Une dizaine de communes accordent une aide complémentaire :
Beaumont en Argonne, Carignan, Douzy, Malandry, Margny, Mouzon, Osnes, Remilly-Aillicourt, Tétaigne.



Rénovation réalisée Grande Rue à Williers (gîte et annexes)

Comment s'y prendre ?



Rénovation réalisée Rue du Château à Villemontroy (habitation principale)

- Envoyez le coupon situé en dernière page de cette brochure et demandez le passage gratuit de l'architecte conseil.
- Après ce passage, demandez un devis à une entreprise et envoyez le à la Communauté de Communes avec le courrier de demande de subvention disponible dans votre Mairie ou à la Maison des Trois Cantons.

REALISER DES TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE



“

Grâce à un accord entre l'Etat et la Communauté de Communes, faites des économies sur votre budget chauffage !

”

Quelles conditions à remplir ?

- Les aides sont accordées aux personnes qui sont propriétaires de leur logement construit depuis au moins 15 ans et dont les revenus ne dépassent pas des plafonds fixés par l'Etat.

Exemples :

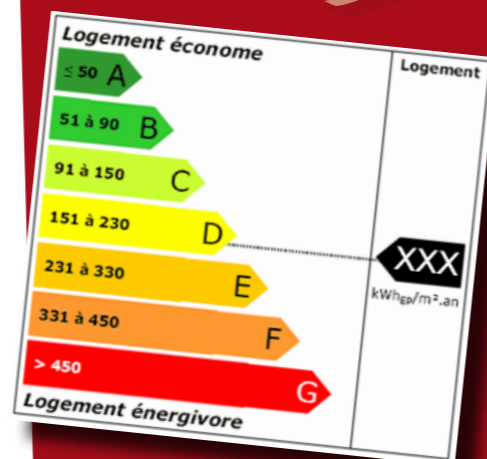
Pour une personne seule	11 358 €
Pour deux personnes	16 611 €
Pour trois personnes	19 978 €
Pour quatre personnes	23 339 €
Pour cinq personnes	26 715 €

- Le montant maximum correspond à la somme des revenus fiscaux de référence de l'année 2009 de toutes les personnes qui occupent le logement.

Pour savoir si vous remplissez cette condition, consultez votre avis de non imposition ou d'imposition pour les revenus 2009.

Quels travaux peuvent être aidés ?

- Les travaux qui permettent une économie d'au moins **25%** sur la consommation d'énergie de votre logement.
- Exemples de travaux :
 - ↳ Isolation des combles,
 - ↳ Changement des menuiseries extérieures,
 - ↳ Changement de chaudière,
 - ↳ Installation d'un chauffage central...



Quelles subventions obtiendrez-vous ?

- Une subvention de **40 à 55%** du montant de vos travaux plafonnés à 20 000 € HT (dont **20%** financés par la Communauté de Communes),
- En plus, une aide forfaitaire de **1 600 €**, et dans certains cas, d'autres aides complémentaires (Caisses de Retraite, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro).

Vous voulez réaliser un logement locatif ? Vous pouvez aussi être aidé. Prenez contact avec la Communauté de Communes !

Comment s'y prendre ?



- Envoyez le coupon situé en dernière page de cette brochure : le bureau d'étude URBAM CONSEIL prendra contact avec vous pour constituer votre dossier.
- Vous pouvez directement vous rendre à la permanence organisée les mercredis de 9h30 à 12h30 à la Maison des Trois Cantons à CARIGNAN.

INSTALLER UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE !

Êtes-vous concerné ?

- OUI, si vous occupez un logement que vous possédez : vous pouvez obtenir des aides sans conditions de ressources.
- OUI, pour équiper un logement locatif dont vous êtes propriétaire.
- OUI, pour équiper un bâtiment d'activité économique, artisanale, agricole,...

Quelles installations peuvent être aidées ?

- Les chauffe-eaux solaires individuels (eau chaude sanitaire uniquement)
- Les systèmes solaires combinés (eau chaude sanitaire + chauffage)

Les panneaux solaires thermiques doivent être installés par une entreprise agréée Qualisol.

“

Vous avez besoin de changer votre chauffe-eau ou d'en installer un ? Choisissez un chauffe-eau solaire ! Vous bénéficierez de plusieurs aides et vous participerez au développement durable de notre territoire !

”

Quelles subventions obtiendrez-vous ?

Sans condition de ressources

- Une aide Région/ADEME de **600 à 1 200 €** par chauffe-eau solaire,
- Un crédit d'impôts et un éco-prêt à taux zéro selon la réglementation en vigueur.

Comment s'y prendre ?

- Envoyez le coupon situé en dernière page de cette brochure : le bureau d'étude URBAM CONSEIL prendra contact avec vous pour constituer votre dossier.
- Vous pouvez directement vous rendre à la permanence organisée les mercredis de 9h30 à 12h30 à la Maison des Trois Cantons à CARIGNAN.
- Vous pouvez aussi vous rendre à une permanence de l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes :
 - ↳ à la mairie de **Douzy** le deuxième mardi du mois de 9h à 12h,
 - ↳ à la mairie de **Raucourt-et-Flaba** le deuxième mardi du mois de 14h à 17h30,
 - ↳ à la mairie de **Mouzon** le deuxième jeudi du mois de 9h à 12h.
 - ↳ à la Maison des Trois Cantons à **Carignan** le deuxième jeudi du mois de 14h à 17h30.

Des entreprises à votre service !

era SUN
énergies renouvelables

DOUZY 08140
03 24 54 73 70

CHAUFFAGE SOLAIRE
POMPE À CHALEUR
EAU CHAUDE SOLAIRE
CHAUFFAGE PISCINE
CHAUDIERE CONDENSATION
ELECTRICITE SOLAIRE

www.era-sun.fr

Innovation dans le chauffage

PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES ET THERMIQUES

VOTRE SPECIALISTE LOCAL DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES

A.B.E.
Ardennes Bio Energies

Ferme de Vigneron
08210 MOUZON

Tél. : 03 24 26 15 27
Fax : 03 24 29 21 16

PHOTOVOLTAIQUE & CHAUFFAGE

PUBLICITÉS



Installation de panneaux solaires réalisée rue de Malakoff à Carignan

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS AIDE DANS VOS PROJETS

Pour réaliser
un gîte rural

Pour réaliser
des travaux
d'économies
d'énergie

Pour créer
une entreprise

Pour rénover
une façade

Pour installer
un chauffe-eau
solaire

Pour développer
un commerce
ou une PME

Avant de commencer les travaux, n'oubliez pas d'obtenir l'accord de la Communauté de Communes des Trois Cantons.

COUPON A RENVOYER

Communauté de Communes des Trois Cantons

37 ter, avenue du Général de Gaulle

08110 CARIGNAN

Tel : 03 24 27 90 98 – Fax : 03 24 22 05 10

E-mail : accueil@3cantons.com

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Mail : Tél :

Je demande des informations sur les aides :

- Pour la rénovation d'une façade ancienne et je demande dès maintenant le passage gratuit de l'architecte conseil
- Pour des travaux permettant des économies d'énergie
- Pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
- Pour d'autres travaux, précisez :